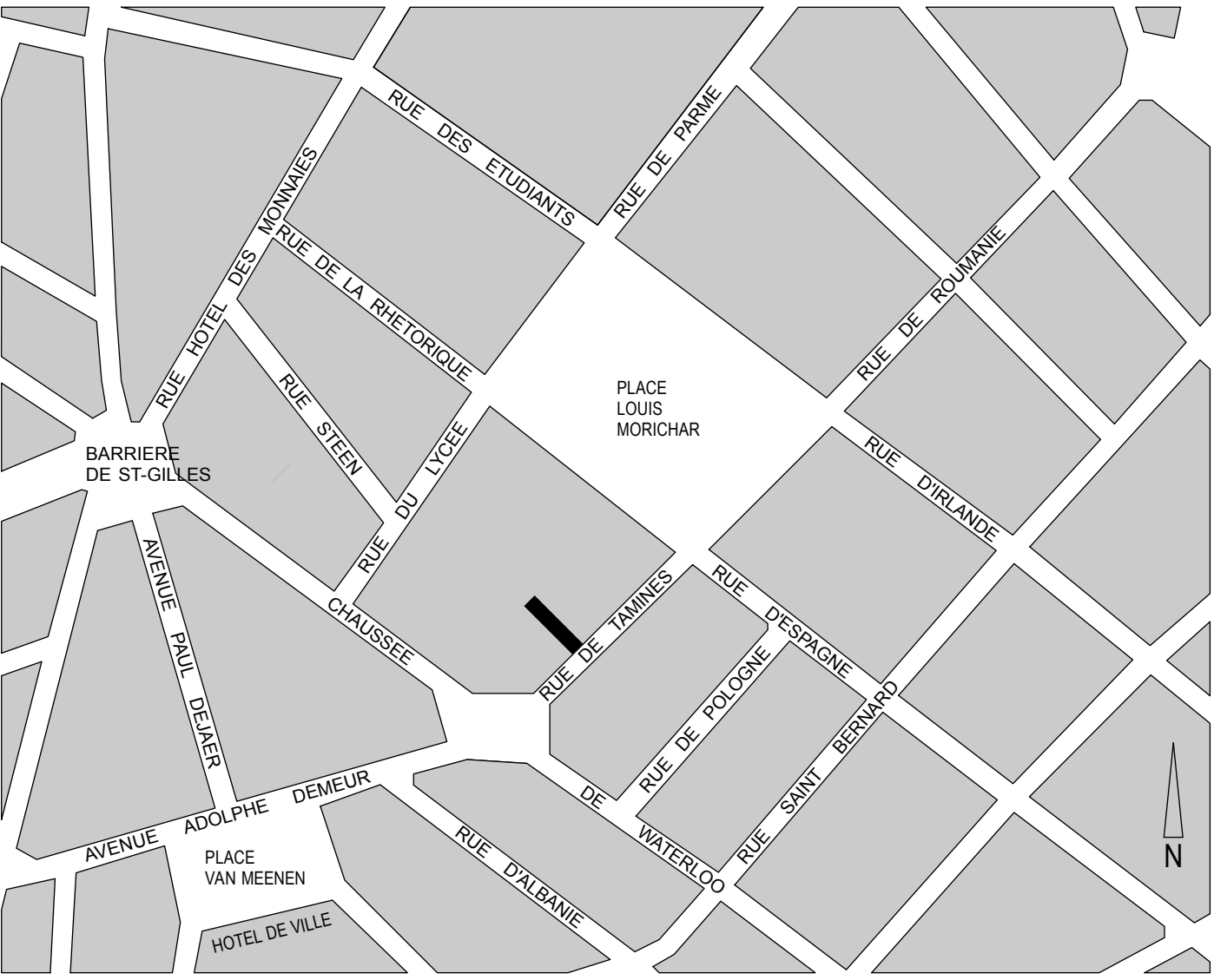
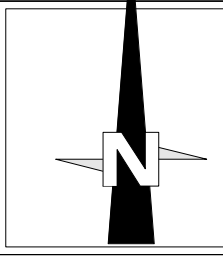




PLAN DE SITUATION ECH. 1/2500

LEGENDE DES INDICATIONS DE VOLUME :
R+X : REZ + X ETAGES SOUS TOITURE PLATE
R+X+T : REZ + X ETAGES + TOITURE A VERSANTS
R+X+M : REZ + X ETAGES + TOIT MANSARD
LOGT = LOGEMENT

● ● ECLAIRAGE PUBLIC



Les travaux sont à exécuter conformément au Cahier des charges de l'Etat, au Cahier Général des Charges pour travaux de construction privée de la F.A.B., C.S.T.C, C.N.C., et aux conditions particulières au projet. Les côtés sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en prévenir les architectes avant exécution. Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.

transformation et rénovation d'un immeuble de logement :
17 rue de Taminés à 1060 Saint-Gilles
objet : permis d'urbanisme en régularisation
plan de situation
plan d'implantation
permis 2026
urbanisme

sch.1/2500
ech.1/200

PU1